

Nous soutenir :

Adhésion individuelle :

Votre adhésion annuelle nous permet de former de nouveaux accompagnants et de poursuivre nos actions vers la société.

Adhésion d'établissement :

Les associations, structures de soins, établissements d'enseignement, de formation ou autres peuvent soutenir nos actions et en bénéficier.

Dons :

Les dons donnent droit à une déduction fiscale.

N'hésitez pas à prendre contact pour vos demandes ou vos projets....

Vous êtes confronté(e) à la maladie grave.

Vous vivez un deuil.

Vous sentez le besoin d'être écouté(e) dans cette situation :

Nous contacter :

40 rue Henry Delagenière
72000 LE MANS

02 43 54 27 12

Permanences :

Accueil et écoute

Le jeudi de 13h30 à 16h30

Messagerie :

Répondeur permanent
Courriel : jalmalv72@hotmail.fr
Site Internet : jalmalv-sarthe.fr

Accès :

Parking + Bus 4 / 11
Arrêt Delagenière

ASSOCIATION
JALMALV
JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE

JALMALV SARTHE

Accompagnement



Écoute



Association loi 1901
affiliée à la Fédération JALMALV
reconnue d'utilité publique, laïque et apolitique,
membre fondateur de la SFAP.

Qui sommes-nous ?

Des bénévoles engagés
dans l'accompagnement des
personnes malades ou en deuil

formés à l'écoute
et à l'accompagnement

dans des structures de soins

Nos engagements :

La confidentialité des échanges,
la formation et le suivi régulier
des accompagnants bénévoles.

La gratuité de l'accompagnement.

Nos actions :

- **Accueillir et écouter** toute personne confrontée à la maladie, à la vieillesse ou au deuil, pour elle-même ou pour un proche.
- **Proposer un accompagnement** aux personnes gravement malades ou en soins palliatifs ainsi qu'à leur entourage.
- **Proposer un suivi de deuil** aux personnes éprouvées, adultes ou enfants.
- **Encourager le développement des soins palliatifs** à l'hôpital, à domicile, en EHPAD, en partenariat avec l'équipe mobile de soins palliatifs ARIANE 72.
- **Organiser des conférences, des débats, des actions médiatiques**, pour sensibiliser à la réalité de la fin de vie.
- **Proposer des campagnes d'information** sur le droit des personnes.

Nos valeurs :

DIGNITÉ

Définie par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 :
La dignité humaine est inhérente à la personne et inaliénable.

RESPECT DE LA VIE

Jusqu'à sa mort toute personne est vivante et a droit à être soulagée et accompagnée.

SOLIDARITÉ

Accompagner, c'est s'engager comme être humain envers un autre être humain. L'accompagnant bénévole est un témoin de la société. Il établit un lien de solidarité avec la personne qu'il accompagne.



Exister c'est être en lien